Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260519-2026042D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2026

Nombre de membres		
Effectif légal	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**19**

Date de la convocation
13/05/2026
Date d'affichage
13/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le treize mai deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr le Maire, PIERRE Philippe.

Etaient présents : PIERRE P, RAOULT S, LUCAS R, PANSART JF, BONNY V, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, OIZEL R, CLEMENT J, TOQUET C, BLANCHARD S, LE MOINE N, HUGER D, LE FOL B, LETORT N, LE DENMAT M, GROUES J.

Absente : BIENNE S.

Pouvoir : BIENNE S à LETORT N.

Secrétaire de séance : LUCAS R.

Délibération n°2026042 : : Formation de la commission communale des impôts directs (CCID)

Au vu de l'article 1650-1 du code général des impôts, chaque commune doit instituer une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Il convient donc de dresser une liste de 12 commissaires titulaires ainsi que 12 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal.
Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.
Le maire est membre de droit et préside la commission.

Il est proposé les commissaires suivants :

Titulaires		**Suppléants**	
Nom	**Prénom**	**Nom**	**Prénom**
Pansard	Jean-François	Letort	Nicolas
Le Coq	Philippe	Le Coq	Odile
Oizel	Régine	Beaurepaire	Marie-Christine
Feron	Michel	Savin	Marie-Hélène
Le Moine	Noëlle	Le Coq	Christine
Toquet	Christine	Bonny	Chantal
Méheut	Léone	Oger	Loïc
Clément	Josette	Henriette	Le Carré
Houron	Françoise	Moisan	Madeleine
Reperant	Elisabeth	Collet	Danielle
Loyer	Jean-Yves	Le Coq	Brigitte
Oger	Isabelle	Lucas	Jean-Yves

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DRESSE la liste des 24 commissaires comme indiqué dans le tableau ci-dessus pour la soumettre au directeur départemental des finances publiques.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

et publication ou notification

Le